

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 59 (1914)
Heft: 4

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.12.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Le rapport du Département militaire fédéral sur sa gestion en 1913: recrutement, instruction, sociétés de tir, service de santé et service vétérinaire, contrôle des armes.— A propos des convoyeurs. — Un débat sur l'instruction des troupes de montagne. — Tir au pistolet.

Il est passé le temps où le rapport du Département militaire fédéral sur sa gestion était une source inépuisable des renseignements les plus divers et les plus complets. Le vent des économies a soufflé de ce côté-là comme ailleurs. Le journaliste peut le déplorer ; il faut reconnaître, d'autre part, que le domaine des imprimés est un de ceux où l'économie peut s'exercer avec le plus de raison d'être. L'instruction n'en souffre pas.

Recrutement. — Le recrutement de 1913 a procuré les mêmes résultats, ou peu s'en faut que celui de 1912 : le 69,2 % des recrues (en 1912, 70 %) ont été reconnues aptes au service. Le pour cent de celles qui ont reçu l'instruction complète se monte à 91,7 % (1912, 92,5 %). Quelle est la conséquence de ce recrutement au point de vue des effectifs de l'infanterie qui demandent toujours, comme on sait, à être étoffés ? Impossible de le dire. Ce que l'on a pu constater seulement, c'est que les compagnies de la 2^e brigade d'infanterie, qui vient de terminer sa période de convocation, n'ont pas compté, en moyenne, un effectif sensiblement supérieur à 100 fusils. Ce chiffre est encore au-dessous de la normale.

D'une manière générale, la 1^{re} division est, sauf erreur, une des plus désavantagées au point de vue des effectifs. Cela tient, entre autres, à ce que dans le canton de Vaud on recrute pour les armes les plus diverses, y compris la forteresse. Nous avons déjà dit qu'à ce dernier égard une réforme avait été introduite; on a demandé au Jura bernois partie des recrues de forteresse levées précédemment sur territoire vaudois. Une seconde réforme intéressera l'artillerie à pied, dont le 1^{er} groupe, actuellement romand, passera à la Suisse allemande. On étudie d'autres mesures compensatrices de ce genre.

Instruction préparatoire. — On a continué à organiser l'enseignement de la gymnastique, c'est-à-dire que l'on s'est appliqué à

préparer méthodiquement le personnel enseignant dans les cours suivants :

Un cours dit « central », dirigé par la Commission de gymnastique, et destiné à initier les maîtres de gymnastique à l'application du nouveau manuel ;

Trois cours analogues organisés par la Société suisse des maîtres de gymnastique et s'adressant aux maîtres des différents degrés scolaires ;

Trois cours de jeux organisés par la « Schweizerische Vereinigung für Jugendspiel und Wandern » ;

Enfin des cours dits « d'instruction » organisés par la plupart des cantons. Font encore exception, mais sans doute plus pour bien longtemps, les cantons d'Uri, d'Obwald et Nidwald, de Fribourg, de Schaffhouse et du Valais.

L'instruction militaire préparatoire a encore gagné du terrain. Voici le tableau statistique :

Cantons	1. Gymnastique préparatoire	2. Instruction préparatoire avec arme	3. Cours de jeunes tireurs	
	(Nombre moyen d'élèves).	(Nombre moyen d'élèves).	Nombre des sociétés de tir ayant formé de jeunes tireurs.	Nombre des jeunes tireurs ayant droit au subsid.
Zurich	3273	2151	27	372
Berne	735	2316	32	267
Lucerne	229	955	8	106
Uri	—	73	4	23
Schwytz	—	69	4	49
Obwald	—	29	—	—
Nidwald	—	124	1	7
Glaris	310	—	12	122
Zoug	—	127	2	39
Fribourg	—	370	10	130
Soleure	1021	814	9	107
Bâle-Ville	—	514	4	99
Bâle-Campagne	256	565	3	24
Schaffhouse	294	—	9	106
Appenzell Rh.-ext. }	103	—	4	65
Appenzell Rh.-int. }		—	—	—
Saint-Gall	537	451	26	508
Grisons	—	288	7	14
Argovie	2326	2213	26	194
Thurgovie	638	193	8	90
Tessin	—	190	—	—
Vaud	—	1069	7	168
Valais	—	566	10	67
Neuchâtel	—	685	6	47
Genève	—	279	1	11
Total	9722	14041	220	2615
Total de 1912	8744	12821	223	2397
Différence .	+ 978	+1220	—3	+218

Les corps de cadets ont fourni 7883 tireurs, dont 4064 ont eu droit au subside de la Confédération.

Sociétés de tir. — Le compte s'établit comme suit :

	1913	1912
Nombre des sociétés qui ont envoyé		
des rapports	4,058	4,028
Nombre de leurs membres	236,794	233,115
Ont eu droit au subside :		
a) pour les exercices obligatoires .	187,332	182,515 membres
b) pour les exercices facultatifs .	137,184	127,531 »
c) pour le tir au pistolet	1,554	1,621 »
d) pour le tir de combat	303	112 sociétés
» » »	9,538	5,301 membres
	1913	1912
Total des subsides de la Confédération Fr.	602,172.—	570,999.—
Officiers de tir et commissions de tir Fr.	69,415.10	70,539.85
Cours de moniteurs de tir Fr.	15,064.44	20,185.13

Service de santé volontaire. — La Société centrale de la Croix-Rouge comptait, en fait de membres, à la fin de 1912, 33,719 particuliers et 311 associations. Sont affiliés directement à la société centrale 179 membres dans le pays et 61 hors du pays ; ainsi que 948 associations dans le pays et 38 à l'étranger.

La fortune de la caisse centrale s'élevait à la même époque à 284,577 fr. 63 ; cela représente, comparativement à 1912, une augmentation de 44,309 fr. 56, due surtout au produit de la vente des cartes du 1^{er} août 1912. La fortune totale des sections atteignait à la fin de 1912, 434,192 fr. 74, au lieu de 422,646 fr. 18, ce qui représente une augmentation de 11,546 fr. 56. La Croix-Rouge a organisé en 1913 une collecte en faveur des victimes de la guerre des Balkans qui a produit 168,213 fr. 57. La direction de la société centrale a publié un rapport sur l'emploi de ces fonds.

Les colonnes de la Croix-Rouge sont au nombre de 12. Il en existe actuellement à Aarau, à Bâle, à Berne, à Bienne, à Glaris, à Hérisau, à Horgen, à Lucerne, à Schaffhouse, à Saint-Gall, à Winterthour et à Zurich.

Le rapport relève un notable progrès dans la préparation du personnel infirmier destiné aux établissements sanitaires territoriaux. La Société centrale de la Croix-Rouge est parvenue à constituer les 24 détachements de la Croix-Rouge prévus dans le nouveau règlement sur le service de santé. Chaque détachement se compose de 40 infirmières de profession, bien instruites, et d'une sœur directrice, personnel suffisant pour soigner environ 500 malades ou

blessés. Le service sanitaire territorial dispose ainsi, pour le cas de guerre, de 960 infirmières, assurant le service de 10,000 lits au minimum. Les neuf établissements suivants fournissent des détachements de la Croix-Rouge :

1° La « Schweiz. Pflegerinnenschule » de Zurich : 4 détachements, soit 160 sœurs ;

2° Le « Schwesternhaus » de la Croix-Rouge de Fluntern-Zurich : 1 détachement, soit 40 sœurs ;

3° Le « Diakonissenhaus » de Neumünster-Zürich : 2 détachements, soit 80 sœurs ;

4° L'Institut d'Ingenbohl : 5 détachements, soit 200 sœurs ;

5° Le « Diakonissenhaus » de Riehen : 2 détachements, soit 80 sœurs ;

6° La « Rot-Kreuz-Pflegerinnenschule » de Berne : 2 détachements, soit 80 sœurs ;

7° Le « Diaconissenhaus » de Berne : 2 détachements, soit 80 sœurs ;

8° La Source, école évangélique de gardes-malades, à Lausanne, 5 détachements, soit 200 sœurs ;

9° Saint-Loup, institution de diaconesses : 1 détachement, soit 40 sœurs.

La Ligue suisse des Samaritains comptait, à la fin de 1912, 263 sections comprenant 11,368 membres, savoir : 6994 hommes et 4374 femmes ; un petit nombre de sociétés se rattachent directement à la Société centrale de la Croix-Rouge. Le nombre des secours donnés s'élève à 19 290 et celui des transports effectués à 1041. La caisse centrale contenait à la fin de 1912, 2754 fr. 11. La Ligue suisse des Samaritains a reçu en 1912 un subside de 800 fr. de la Confédération ; la Société centrale de la Croix-Rouge lui a versé une somme de 1400 francs, à laquelle il faut ajouter 11 587 fr. 50 pour secours matériel de diverse nature.

La Société sanitaire militaire suisse comprend toutes les sociétés sanitaires militaires de la Suisse. Au 1^{er} janvier 1913 elle comptait 26 sections et 738 membres actifs. Elle a organisé, dans le cours de l'année 404 conférences et exercices.

Service vétérinaire. — On s'était félicité, en 1912, des progrès réalisés dans les soins aux chevaux ; on constatait une diminution du nombre des blessures, par conséquent des dépréciations, par conséquent des dépenses. La réduction, par rapport à 1911, était de 195 786 fr. 37, soit de 30 % environ. L'année 1913 ramène une ombre au tableau ; le relèvement des dépenses est de 126 840 fr. 88. Le nombre des chevaux malades soignés dans les écoles et cours a été

de 5896 pour 5122 en 1912, dans les infirmeries vétérinaires de 2058 pour 1777, par les vétérinaires civils de 486 pour 360.

Les troupes de montagne comptent dans ces dépenses pour le chiffre de fr. 52 319 05. Le rapport constate à cette occasion que, sauf dans l'artillerie de montagne et les mitrailleurs de montagne, les services des convoyeurs laissent encore beaucoup à désirer. Il est d'ailleurs urgent, ajoute-t-il, que partout les chefs et les troupes cherchent à revenir à de meilleurs résultats.

Divers. — L'année 1913 a vu la constitution des groupes de mitrailleurs d'infanterie prévus par la nouvelle organisation de l'armée, et celle des trois nouvelles batteries de montagne. On a livré les nouveaux appareils de pointage aux groupes d'artillerie de campagne des 5^e et 6^e divisions, qui ne les possédaient pas encore. Toute l'artillerie de campagne en est maintenant munie.

Contrôle des armes. — On se rappelle que le 27 mars de l'année dernière le Département militaire a émis de nouvelles prescriptions introduisant le contrôle des fusils par les officiers de troupes à l'entrée au service. La mission des contrôleurs d'armes de division devait être limitée à l'examen du travail des officiers de troupes. Le rapport de gestion expose que les contrôleurs d'armes ont procédé à des contre-inspections minutieuses dans les 3^e, 4^e, 5^e et 6^e divisions, tandis que, dans les deux autres, ils se sont bornés à contrôler ici et là le travail des chefs de section. Le système des inspections d'armes par les officiers de troupes n'a pas donné partout les mêmes résultats. D'une manière générale, on a pu toutefois constater un progrès sur l'année précédente, ce qu'il faut surtout attribuer à l'instruction donnée par les contrôleurs d'armes dans les écoles d'officiers, de sous-officiers et de recrues.

Bibliothèque militaire. — Les services de la Bibliothèque militaire sont de jour en jour plus appréciés. La diffusion des suppléments périodiques au catalogue contribue sans doute au nombre croissant des sorties de volumes ; de 3428 en 1909, celles-ci ont passé par une progression constante, à 4650 en 1913. On constate aussi un notable accroissement des demandes de renseignements scientifiques et pratiques, les plus divers, adressées à la bibliothèque par les autorités militaires, les officiers de troupes et les officiers instructeurs de tous grades, les sous-officiers et même des personnes n'appartenant pas à l'armée.

Le rapport annonce la prochaine apparition du 3^e supplément, dressé sur de nouvelles bases. Le précédent s'arrête à l'année 1906. Il est probable que ces « nouvelles bases » seront ensuite adoptées pour une réforme des catalogues précédents, dont la classification

peut être, en effet, beaucoup améliorée. Ce sera un travail de longue haleine, mais d'une incontestable utilité.

* * *

Nous apprenons que la décision de limiter à un pour deux hommes le nombre des animaux de bât des écoles de convoyeurs n'a été prise que pour les trois premières semaines de l'école de recrues. Dès le 24^e jour, l'effectif est complété ; chaque convoyeur reçoit son mulet. Ainsi comprise, et en tant qu'il s'agit de l'enseignement des soins généraux à donner à la bête — pansage, brossage, harnachement, chargement, etc., la mesure ne risque pas d'entraîner les conséquences dommageables qu'on aurait pu craindre. On espère, en effet, que la surveillance des débuts pourra s'exercer plus minutieusement ; on ne saurait confier à toute jeune recrue le soin d'un mulet. Mais après cette première période, chaque homme aura sa bête.

Les intéressés enregistreront avec satisfaction ce supplément d'information. Mais ils constateront aussi qu'il ne corrige pas les erreurs fondamentales du système d'instruction dont continueront à souffrir nos troupes de montagne.

Heureusement, la discussion à ce sujet commence à prendre plus d'extension ; de la presse militaire elle passe dans la presse civile et nous ne doutons pas que lorsque les milieux qu'elle intéresse se seront plus exactement familiarisés avec les questions qu'elle soulève, la réforme interviendra, soucieuse du but à atteindre.

Dans la Suisse allemande, le débat a été provoqué par une conférence du colonel d'état-major Egli à la Société des officiers de Coire. Le *Bund* ayant publié un résumé de cette conférence, l'*Allgemeine schweizerische Militärzeitung*, sous l'initiale de M. le colonel commandant de corps Wille, a publié une sorte de réplique. Sur quoi, dans six numéros consécutifs, du 7 au 13 mars, les *Basler Nachrichten* ont reproduit, *in extenso*, semble-t-il, la conférence de Coire.

Résumons sommairement cet intéressant débat, en commençant par les articles des *Basler Nachrichten*.

Après une introduction rappelant les circonstances de la création de nos brigades de montagne, l'auteur examine successivement les exigences qu'imposent aux troupes de ces brigades le service de couverture à la frontière alpine et les opérations de guerre dans le massif alpin. De ces exigences extrêmement rudes et difficiles, et qui posent des tâches indépendantes continuelles à tous les officiers, spécialement aux capitaines et aux officiers subalternes, il conclut aux besoins de l'éducation et de l'instruction.

Il constate d'abord, à ce dernier sujet, que la valeur de cette éducation et instruction ne peut être éprouvée que par le service en montagne. Certes, l'enseignement de la place d'exercice est une nécessité, de même que la valeur interne de la troupe, c'est-à-dire la discipline et la volonté d'agir en soldat, mais il est impossible de se rendre compte de l'existence de ces qualités si l'on ne met pas la troupe dans des situations propres à les manifester. On risque, à ce défaut, d'être trompé par des apparences.

Quand la loi militaire prescrit que les écoles de recrues sont destinées à former les soldats, entendrait-elle seulement que le soldat est l'individu que la place d'exercice a rompu aux mouvements formels ? Pas du tout. Aussi longtemps qu'un homme n'a pas été dressé au service en campagne, et par conséquent un alpin au service en montagne, il n'est pas un soldat. De même, quand le Département militaire écrit qu'un des buts essentiels de l'instruction est de donner aux militaires de tous grades la pleine conscience de ce qu'ils doivent savoir et pouvoir dans leurs fonctions, qu'ainsi ils pourront agir en temps de guerre non seulement par ordre, mais de leur propre initiative, et avec confiance en eux-mêmes, il affirme on ne saurait plus explicitement que l'école de recrues ne doit pas se limiter au côté formel de l'instruction.

L'opinion opposée invoque l'ordre de service du 10 décembre 1913 : « Dans les écoles de recrues d'infanterie de montagne, on cherchera en premier lieu à former des soldats et si l'on n'arrive pas à obtenir, dans l'instruction individuelle, un degré suffisant d'assurance et de perfection, il y aura lieu de retarder l'instruction du service en montagne. C'est là-dessus que l'on se réglera pour fixer la durée du séjour de ces écoles à la montagne proprement dite. » On ne saurait pourtant prêter à cette disposition l'intention de ne comprendre dans « l'instruction militaire » que le « drill » du règlement ; elle sous-entend tout ce qui constitue l'instruction individuelle, donc aussi l'instruction du service en montagne ¹.

Des troupes de montagne utilisables ne peuvent être instruites qu'à la montagne. Ceci est un lieu commun et pourtant il faut le formuler, parce que de divers côtés on paraît croire que le service

¹ Disons de suite que cette interprétation du colonel Egli ne nous paraît pas exacte. Il tourne l'obstacle, peut-être précisément pour n'avoir pas à l'attaquer de front. A notre avis, l'ordre de service dit bien l'hérésie qu'il a la bienveillance ou la diplomatie de ne pas y voir. Il établit une distinction absolue entre la formation individuelle des soldats, qu'il réserve à la caserne de la plaine, et leur formation collective, le service en montagne. Partant de cette première erreur, il est amené à la seconde : réduire l'instruction collective, la supprimer même, si ce qu'il appelle l'instruction individuelle n'est pas acquise. Le malheur de

à la montagne est nuisible à la discipline. Mais une troupe ne peut pas ce qu'elle n'a pas appris ; le « drill » le plus perfectionné n'y remédiera pas.

Nous n'avons pas à craindre d'ailleurs d'envoyer nos troupes à la montagne ; nulle part plus que là, loin des commodités de la plaine, le soldat n'a le sentiment qu'il dépend de son officier, notamment de son chef de compagnie. Officiers et troupe apprennent à se tirer d'affaire avec le peu que leur octroie l'Etat. Les efforts et les privations supportés en commun resserrent les liens qui unissent le chef et ses soldats.

Cette intimité de l'existence ne nuit d'ailleurs aucunement à l'autorité de l'officier ; s'il est homme de caractère et à la hauteur de sa fonction, son influence grandit sur sa troupe qui le voit dominer les difficultés du service.

Mais, bien entendu, il faut pour ce résultat, que l'officier alpin connaisse et qu'il aime la montagne ; ceci n'est possible que s'il est à la montagne aussi souvent que les circonstances le lui permettent ; alors il gagnera l'assurance indispensable à la conduite de son unité.

Une autre décision, non moins dommageable que celle qui concerne les écoles de recrues, est la séparation trop catégorique faite, pour les cours de répétition, entre la période préparatoire et la période de manœuvre. On risque de revenir à l'ancienne erreur des cours de répétition, écoles de recrues raccourcies, pendant lesquels on veut tout revoir sans que plus rien soit travaillé à fond.

Ce risque doit retenir l'attention tout particulièrement au regard des troupes de montagne. Leur mobilisation et leur ascension jusqu'aux hautes altitudes absorbent inévitablement beaucoup de temps. Pourtant, ces marches ne sauraient être considérées comme des heures perdues ; non seulement elles mettent à l'épreuve la tenue de la troupe, mais elles obligent à examiner d'autant plus attentivement l'emploi du temps pendant les quelques jours qui restent. En outre, continuellement et pendant toutes les manœuvres, on est obligé, jour après jour, de reprendre la troupe en main, ne fût-ce que pendant de courts instants.

Ces multiples exigences s'imposent aux officiers ; on peut dire

cette conception toute théorique est de ne pas voir que l'instruction individuelle ne saurait s'acquérir en dehors du milieu auquel elle doit s'adapter. Quand on pose une prémisse fautive, on ne peut aboutir à une conclusion juste. Il ne suffit donc pas d'interpréter l'ordre de service pour en extraire ce qu'il ne contient pas, il faut le supprimer. Tel qu'il est, il met en péril l'instruction de nos troupes de montagne. Un paysan peut élever d'excellentes chèvres dans la vallée ; si bonnes soient-elles, il ne s'imaginera pas qu'elles seront des chamois à 2000 m. d'altitude.

que [tout le développement de l'instruction des troupes de montagne est entre leurs mains ; il dépend d'eux que l'ordre règne, que la bonne tenue du soldat soit cultivée, et que partout l'esprit vivifiant qui doit animer le travail et engendrer l'activité reste soigneusement entretenu.

Tel est, en résumé, le point de vue du colonel Egli. Il nous reste à y opposer celui du colonel commandant de corps Wille. Ce sera pour la prochaine chronique, celle-ci dépassant déjà sensiblement les limites du genre.

* * *

Notre collaborateur, le premier-lieutenant J. Revilliod va être satisfait. Il n'est pas seul à s'employer à la rénovation du tir au pistolet. Faisant suite à son article, un groupe d'officiers et de sous-officiers du Val-de-Ruz nous informe que le 8 mars, à Cernier, ils ont fondé, sous le nom de *Patrie*, une société de tir au pistolet, destinée à développer chez ses membres le goût et l'art de ce tir, malheureusement fort négligé. Espérons qu'elle recrutera de nombreux adhérents, et qu'ailleurs son exemple sera suivi. Il y a quelque quinze ans, plusieurs sociétés de ce genre s'étaient fondées. Nous ignorons ce que la plupart d'entre elles sont devenues. La difficulté est d'inculquer aux générations suivantes le zèle dont s'inspirent les fondateurs. Le succès est à ce prix.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

L'état sanitaire de l'armée. — Les appels de réservistes. — Camions-automobiles du train d'armée. — Concours entre officiers.

L'état sanitaire des armées prussiennes, saxonne et wurtembergeoise, qui fait actuellement l'objet de statistiques, s'est révélé bien meilleur ces derniers mois que durant les époques correspondantes de 1912 et 1913. En janvier 1914, la proportion des malades accuse une diminution de 2 ‰ de l'effectif sur janvier 1913 et de 6 ‰ sur janvier 1912. Le dernier trimestre de 1913 comptait lui aussi moins de malades que les derniers trois mois de 1913. Le chiffre des malades au 31 janvier 1914 est inférieur à celui du 31 janvier 1913. En ce qui concerne les décès, mêmes constatations : la proportion est moins forte en janvier 1914 et pendant le dernier trimestre de 1913 qu'aux époques correspondantes des années précédentes. Il en est de même pour l'armée bavaroise : le nombre des malades et des morts diminue.

Les statistiques terminées à ce jour indiquent les chiffres sui-

vants : en janvier 1914, sur un effectif de 731 000 hommes, 18 610 malades ont été soignés dans les hôpitaux et 20 044 à l'infirmerie. 113 hommes sont morts ; les accidents et autres causes de décès sont compris dans ce chiffre. On peut ainsi considérer l'état sanitaire de l'armée allemande comme excellent, principalement au regard des progrès réjouissants accomplis sur les années précédentes.

* * *

L'état pour 1914 a très heureusement élevé le nombre des réservistes appelés aux manœuvres. Les crédits établis correspondent à une augmentation de 13 600 sous-officiers et 122 400 soldats pour chaque période d'exercice de quinze jours. L'effectif des réservistes convoqués atteindra ainsi cette année un chiffre respectable. Il n'est cependant pas comparable à celui de la France, qui a mis sur pied, ces dernières années, 800 à 850 000 réservistes et territoriaux, pour des exercices de paix. En 1912, l'Allemagne ne pouvait opposer que 400 000 hommes à ces 800 000. L'état de 1913 avait d'abord prévu des crédits pour la solde de 430 000 réservistes, en chiffres ronds, appelés aux exercices. (Dont le plus grand nombre, 26 000 sous-officiers et 235 000 hommes, pour une période de treize jours ; 14 500 sous-officiers et 187 000 soldats de quinze jours. Il faut ajouter encore 20 000 sous-officiers et soldats qui accomplirent une période de quinze jours, dernier effet d'une mesure arrêtée en 1906. Environ 14 000 sous-officiers et soldats furent mobilisés pendant 56 jours, plus de 9600 pendant 49 jours ; enfin, des contingents moins nombreux accomplirent des périodes d'exercices variant entre 42, 28, 20 et 16 jours.)

Par la suite, l'état complémentaire augmenta de 20 000 le nombre des sous-officiers et soldats appelés à des manœuvres de 15 jours, de sorte qu'en 1913 490 000 hommes environ ont été convoqués. A ce nombre viendront s'ajouter, cette année, plus de 60 000 hommes, et l'on peut espérer qu'il augmentera peu à peu jusqu'au chiffre de 800 000 atteint par la France. Dans la dernière décade, depuis 1902, on compte en Allemagne 42 millions de jours d'exercices contre 112 millions en France, soit presque le triple.

* * *

Jusqu'à aujourd'hui, l'administration militaire a fait l'acquisition de 825 camions-automobiles, dont 743 pour la Prusse, la Saxe, le Wurtemberg et les petits Etats confédérés, et 82 pour la Bavière. En outre, elle a procédé à l'achat de 400 camions du même type, ce qui en porte le nombre à 1200. A la mobilisation, 10 de ces camions formeront une colonne de camions-automobiles, placée sous un commandement unique. 120 colonnes seront ainsi créées et attri-

buées, en première ligne, aux inspections du service des étapes pour le transport des ravitaillements en subsistances, en munitions et du matériel de guerre de tout genre. Chacun de nos 25 corps d'armée actifs et des 12 corps d'armée de réserve que nous pouvons mettre sur pied bénéficiera donc de trois colonnes de camions-automobiles environ. Ce nombre est relativement faible et ne saurait suffire, loin de là, à tous les besoins d'un corps d'armée. C'est pourquoi la direction de l'armée se voit toujours obligée, dans le service des étapes aussi, à recourir aux colonnes d'attelages. Et ce n'est qu'exceptionnellement que les camions-automobiles seront mis au service des troupes, qui, comme par le passé, disposeront avant tout des trains d'attelages.

* * *

L'Empereur a autorisé, pour le mois de mai, des concours entre officiers, sous le patronage du prince héritier. De source très autorisée, nous venons d'apprendre ce qui suit sur le détail du programme.

Il y aura des exercices athlétiques et des concours modernes pour équipes de cinq participants (moderner Fünfkampf) : tir au pistolet, escrime à l'épée, natation sur un parcours de plus de 300 mètres, et course de fond à pied sur un parcours de plus de 4000 m. ; pas de concours d'obstacles pour cavaliers cette fois-ci. Les exercices athlétiques comprennent des courses de vitesse de 100, 400 et 1500 mètres, des sauts en hauteur et en longueur, le lancement du disque et du javelot.

Il faut que le public se rende compte que toutes les parties de l'armée pratiquent le sport et la gymnastique dans une même mesure ; aussi a-t-on inscrit d'autres numéros encore dans le programme des concours, tels que : exercices d'ensemble et d'assouplissement pour soldats, exercices gymnastiques exécutés par les élèves de l'institut principal des cadets et de l'école pour sous-officiers de Potsdam, concours d'escrime à la baïonnette pour sous-officiers du corps de la garde et du 3^e corps d'armée, enfin course à pied avec obstacles pour soldats.

Le ministre de la Guerre a accepté la présidence d'honneur du comité chargé de l'organisation des concours. On s'attend à ce que de nombreux officiers et sous-officiers de tous les corps d'armée et de tous les Etats confédérés y prennent part ; et dès maintenant l'on peut pronostiquer la brillante réussite de cette fête. La préparation des concours incombe à un comité présidé par le chef de l'Institut militaire de gymnastique. Le lundi 15 décembre, le comité a tenu sa première séance au ministère de la Guerre et a fait connaître au mois de janvier le détail des conditions. L'établissement

militaire de gymnastique répond actuellement à toutes les demandes de renseignements, qui doivent lui être adressées avec la mention « Concours pour officiers 1914 ».

CHRONIQUE FRANÇAISE.

(*De notre correspondant particulier.*)

Le futur règlement de l'infanterie. — Le nouveau décret sur le service de l'armée en campagne. — La loi des cadres. — Le rajeunissement des cadres : propositions du haut état-major. Les idées en cours sur l'avancement. — Les fréquents changements de garnison. — L'application du règlement de manœuvres de l'artillerie. — Les commandants de batterie doivent-ils connaître la tactique particulière des autres armes ? — L'évolution de l'artillerie depuis l'adoption du canon rayé. — Dans la presse périodique militaire.

J'ai exprimé le vœu, dans ma chronique de février dernier, que le ministre ne sanctionnât pas le projet de règlement de manœuvre de l'infanterie qui lui était soumis. Aussi est-ce avec satisfaction que j'ai appris que M. Noulens, au moment où il allait signer, a été arrêté par le veto du généralissime. L'état-major de l'armée procède à une revision du projet. L'abstention du ministre de la guerre, en cette circonstance, est digne de louange. Car il aurait fort bien pu passer outre et mettre en vigueur le règlement nouveau qu'il aurait laissé porter à son actif. Il vient de faire publier, en effet, un long exposé de tout ce qu'ont produit ses trois mois de présence à la tête de l'armée, et, si on en croyait cette réclame, il aurait fait plus en un trimestre que M. Millerand en une année, et déjà M. Millerand avait prouvé par $A + B$ que son année de ministère avait été plus féconde que... Mais que ne prouve-t-on pas ?

On pourrait prouver, en particulier, que c'est à M. Etienne que nous devons la codification des lois de la guerre, puisqu'il a endossé la responsabilité du nouveau décret sur le service en campagne.

Signé le 2 décembre, ce document a été mis au jour à la fin de mars seulement, c'est-à-dire au bout de près de quatre mois. J'ai déjà dit ce qu'il fallait penser de ces retards inexplicables (et dont j'ai, d'ailleurs, donné l'explication). Inutile d'insister.

Il serait plus utile assurément d'entrer dans le détail des modifications introduites par cette réglementation nouvelle, des tendances qui s'y font jour, de l'esprit qui l'a inspirée. Mais la place me manque, et je pense qu'il convient de réserver cette étude à un

article de fond. Le sujet en vaut la peine, encore que les innovations ne soient peut-être ni très nombreuses, ni très importantes. Mais ces questions appellent des développements assez étendus. Je louerai seulement l'idée qui a fait rejeter en annexes les éléments sujets à fréquentes variations, tels que les détails de fonctionnement des divers services, détails qui changent avec les perfectionnements apportés au matériel ou à la technique. Le corps du texte ne donne que les grandes lignes de l'organisation militaire et les dispositions qui ont un caractère de permanence relative. Du moins a-t-il la prétention de n'en pas donner davantage, encore qu'on puisse penser qu'il aurait pu être allégé d'une foule de prescriptions secondaires. Mais je réserve cette controverse qui m'entraînerait trop loin.

* * *

Le Parlement, à la veille du renouvellement de la Chambre, s'est hâté de voter une nouvelle loi des cadres, le budget de la guerre, la militarisation du service des poudres et salpêtres. Ces débats n'ont pas pris une grande ampleur, tout le monde étant pressé d'en finir. Les députés ont profité de toutes les occasions pour parler du rétablissement du service de trois ans, soit pour le combattre, soit pour le défendre. Il est vraisemblable qu'ils y ont été poussés par le désir de flatter les sentiments qu'ils attribuent à leurs électeurs. En dehors de ces manœuvres électorales, il convient de citer quelques interventions intéressantes, dont une attaque dirigée contre une suggestion récente du commandement suprême. En vue d'assurer le rajeunissement des cadres, le haut état-major a proposé un abaissement général de toutes les limites d'âge..., la sienne exceptée. Cette unique exception n'était ni élégante ni politique. Elle a produit mauvais effet, et elle a diminué les chances de succès de la proposition, plus encore que ne les a diminuées son absurdité même.

Il est vraiment trop facile de supprimer les vieillards. Mieux vaudrait pourtant s'efforcer de supprimer la vieillesse. La détérioration de l'âge n'est pas la seule qu'aient à subir le corps, l'intelligence, le caractère. On ne s'applique pas assez à lutter contre celles des causes de déchéance qui sont indépendantes des lois de la nature et sur lesquelles a prise la volonté des hommes.

Mais, en vérité, la France a une singulière conception de l'administration de l'avancement dans l'armée. Elle considère les grades comme des faveurs accordées plus ou moins judicieusement, correspondant plus ou moins au mérite de ceux qui les obtiennent, aux services qu'ils sont en état de rendre. Preuve en soit que,

lorsqu'un officier a obtenu un avancement au choix, on le lui fait payer. On lui impose des corvées qui sont la rançon de cette faveur. On l'a distingué pour ses qualités manœuvrières, on l'astreint à des besognes bureaucratiques dont personne ne veut. Il a le tempérament d'un homme de guerre ; on fait de lui un comptable. C'est, dit-on, une manière de le rendre plus complet et de le forcer à apprendre l'administration dont ses goûts ou les circonstances l'ont éloigné. Et il y perd l'occasion d'entretenir sa préparation au métier de combattant.

Une décision de M. Noulens force tous les officiers qui sont l'objet d'une promotion à quitter leur garnison. Et cette mesure est généralement approuvée. Elle permet de faire jouir tout le monde à tour de rôle des bonnes résidences, tout le monde ayant, en revanche, à passer tour à tour dans les villes considérées comme indésirables. Dès lors, c'est une valse inimaginable qui amène les danseurs d'un bout à l'autre de la salle. Je veux dire : de la France. Chaque trimestre, l'*Officiel* publie d'interminables listes d'officiers déplacés. Que devient alors l'attachement du chef pour sa troupe ? Comment peut se développer l'esprit de corps ou se maintenir la tradition ? Et quels avantages peut-on tirer du recrutement régional, puisque, en cas de mobilisation, les réservistes, s'ils reviennent dans les corps où ils ont été instruits, ne retrouvent plus les chefs sous lesquels ils ont servi, les gradés qu'ils connaissent et dont ils sont connus ? Consultez l'*Annuaire*, à trois ans de distance, et vous verrez que la physionomie des régiments s'est complètement transformée dans ce court intervalle.

Mais, je le répète, on y est tellement habitué qu'on n'y trouve rien à redire. Ces continuels déplacements sont entrés dans les mœurs ; on n'en sent plus les inconvénients. Et la limite d'âge aussi est considérée, chez nous, alors qu'elle ne l'est pas ailleurs, comme une impérieuse et inéluctable nécessité. Et le rajeunissement des cadres est un thème sur lequel tout le monde s'exerce, une sorte de lieu commun contre lequel aucune protestation ne se fait entendre.

* * *

La nouvelle loi des cadres innove peu en ce qui concerne l'infanterie et la cavalerie, ce qui ne saurait nous surprendre puisque ces armes viennent d'être récemment réorganisées. Au contraire, l'artillerie et le génie ont dû subir des remaniements assez considérables, soit dans le nombre, soit dans la nature, soit dans le groupement des unités qui les constituent. Mais ces modifications aussi méritent d'être présentées avec quelques développements, parce

qu'il ne suffit pas de les énumérer ; il faut encore les motiver, c'est-à-dire exposer les raisons qui les ont fait adopter.

* * *

Je parlais tout à l'heure de l'inimaginable rapidité avec laquelle se renouvelle le commandement des diverses unités dans notre armée, et des fréquentes solutions de continuité qui en résultent, alors que l'esprit de suite serait si favorable à l'instruction et à la discipline. De cette incessante transformation, je trouve un aveu caractéristique dans un nouvel ouvrage du commandant J. Challéat sur notre artillerie de campagne (*La manœuvre appliquée*, chez Charles-Lavauzelle). Je lis, en effet, dans l'introduction :

« Chaque chef d'escadron fait, en réalité, des conventions orales ou écrites avec son lieutenant-adjoint et ses capitaines. Avant qu'il l'ait fait, tout reste vague.

» Or, *peu nombreux sont nos groupes commandés pendant plus de deux ans par le même chef d'escadron.* »

Cette constatation n'est-elle pas stupéfiante et inquiétante ?

Quoiqu'il en soit, il paraît indispensable que le chef de groupe ait, dès qu'il prend possession de ses fonctions, une « base très complète » pour exercer celles-ci.

C'est cette base très complète que le commandant Challéat s'est proposé de fournir à ses camarades, comme il avait offert, il y a quelques années, une autre base non moins complète aux capitaines appelés à prendre, du jour au lendemain, le commandement d'une batterie ¹. Espérons qu'il continuera et que, grâce à lui, chaque grade aura ce que le capitaine J. Vaillant a appelé irrévérieusement un « guide-ânes » dans un article de *l'Opinion militaire*.

Son nouveau livre constitue un recueil gradué d'exercices pratiques, accompagnés de commentaires, de discussions du règlement, de conseils dont beaucoup sont excellents, de conventions dont certaines semblent fort heureuses, et de calculs justificatifs. Tout cela vient de ce que le règlement n'édicte que des règles impératives et partant, très générales. Ne pourrait-il pas exposer les principes en même temps qu'il formule des prescriptions ? Il y a plus : ne pourrait-il pas exposer les principes au lieu de formuler des prescriptions ?

Le commandant Challéat ne croit pas qu'il le puisse ou qu'il le doive. En quoi il est en contradiction avec la règle générale de

¹ *Pratique du tir du canon de 75 de campagne*, chez Berger-Levrault. La *Revue militaire suisse* a longuement parlé de cet ouvrage dans la livraison d'août 1909, pages 653 et suivantes.

toujours dire le pourquoi des ordres donnés, règle que violent sans cesse, d'ailleurs, ceux qui l'énoncent le plus souvent et avec complaisance. A chaque instant, le ministre est appelé à indiquer l'interprétation que comportent ses injonctions. Les textes officiels nécessitent des gloses. Il n'en serait pas ainsi s'ils faisaient connaître la pensée maîtresse qui a inspiré leur rédaction.

Ce n'est pas le lieu d'entrer dans une étude quelque peu approfondie de la *manœuvre appliquée de l'artillerie de campagne*, et surtout d'en faire la critique, encore que peut-être certains points méritent d'être l'objet d'une discussion serrée. Il est probable que l'occasion sera offerte de revenir sur les problèmes que soulève l'emploi des batteries de canons à tir rapide. En tout cas, on peut louer l'auteur d'avoir insisté sur ce que la tactique doit tout dominer.

« Toutes les fois, dit-il, que les artilleurs ont fait du tir sans tactique, ils ont eu tort, comme lorsque, pour réagir, ils ont fait de la tactique sans tir ; et ils auraient encore tort de négliger aussi les procédés de manœuvre.

» La tactique domine évidemment la manœuvre et le tir, mais elle ne saurait suppléer à leur exécution défectueuse. »

Parfait. Mais encore faut-il s'entendre. La tactique dont il s'agit ici, c'est simplement la participation de l'artillerie à une œuvre commune. L'auteur, sans doute, entend qu'il faut rappeler à cette arme qu'elle agit en liaison avec d'autres en vue d'une opération de guerre. Mais je ne suppose pas qu'il demande aux artilleurs de connaître le métier de fantassin ou celui de cavalier. J'entends pourtant dire qu'ils doivent être parfaitement au courant des procédés de combat de l'infanterie, parce que celle-ci mène le combat, et qu'ils doivent savoir où, quand et comment ils doivent l'appuyer. |

Ce n'est pas tout à fait mon avis.

Il me semble, en effet, que c'est le commandement qui doit mener et qui mène le combat. Je sais que l'infanterie échappe bien vite à son action directrice. Elle ne peut pas ne pas y échapper : c'est une conséquence fatale d'un état de choses créé par la nature des circonstances. Mais l'artillerie, elle, n'échappe pas au commandement. Elle est stable, elle, et ne constitue pas un élément fluide qui glisse entre les doigts du chef. Celui-ci sait où la trouver. Il sait aussi qu'elle est entre ses mains un instrument docile. Il la tient sous sa dépendance.

Sans me dissimuler ce qu'il y a de vain et d'inapplicable dans

les comparaisons, j'en vais risquer une ici, qui rend assez bien ma pensée.

Un orchestre accompagne un virtuose, chanteur ou instrumentiste, dont le renom, dont la supériorité, sont tels que c'est ce virtuose qui donne son rythme et impose sa volonté. L'orchestre doit se plier à ses caprices et suivre ses mouvements. Mais est-ce à dire que les cordes et les cuivres doivent, de leur initiative propre, s'efforcer de le rattraper lorsqu'il presse l'allure ou de s'attarder lorsqu'il la ralentit ? Non certes : ce rôle appartient au chef d'orchestre seul. Que chacun des artistes obéisse docilement aux indications de sa baguette, et tout ira bien, s'il est habile à saisir les changements de mesure du virtuose, s'il comprend la façon dont celui-ci comprend sa partie, s'il sent comme lui, s'il a une claire intuition de la passion qui anime son jeu. Rien n'ira bien si ce *Kapellmeister* est inférieur à son rôle. Ce n'est pas en y mettant chacun du sien, comme on dit, qu'on suppléera aux qualités dont il est dépourvu.

Le commandement doit commander. Si l'infanterie, capricieuse comme peut l'être un grand chanteur, échappe parfois à son action, c'est à lui de modeler sur elle le mouvement général des autres troupes, dociles à ses indications, soumises à sa volonté. A chacun son métier, n'est-ce pas ?

Quoiqu'il en soit, il est fort bien que personne ne se spécialise trop obstinément dans l'étude de « sa partie », et on doit approuver les efforts faits par le général Langlois pour établir une liaison entre les armes destinées à agir en commun, puis par le général Percin, qui prononça ces « paroles considérables » : « *Pourquoi ? Pour qui ? Comment la liaison ? Avec quels liens ?* »

Ainsi s'exprime un des collaborateurs du général Percin, un de ses disciples qui, à certains égards, fut un de ses maîtres, dans une plaquette (*Cinquante années de canon rayé*, chez Berger-Levrault) qui a la prétention — justifiée, en partie — de dire beaucoup, en peu de mots. Elle dit beaucoup, en effet. Malheureusement ce qu'elle dit n'est pas toujours très clair, ni très juste, encore que, dans l'ensemble, elle présente un résumé suffisamment clair, suffisamment exact de l'évolution schématisée par laquelle ont passé le matériel de l'artillerie et ses idées. Il y a beaucoup d'esprit dans cette brochure, et on ne peut s'empêcher de penser au mot de Napoléon : « De l'esprit !... Il n'en faut pas à la guerre. » Heureusement, nous sommes en temps de paix.

* * *

Vieux de 90 ans, le *Journal des sciences militaires* vient d'in-
1914

fuser tout ce qui lui restait de sang au *Journal militaire*, revue bien plus âgée encore: beaucoup plus que centenaire, je crois. La *Défense nationale*, qui a absorbé naguère l'*armée moderne*, vient d'être absorbée à son tour par le *Journal militaire* nouveau. Tout ceci ne dénote peut-être pas une très grande activité intellectuelle de la part de l'armée. Mais il ne convient pas de tirer des conclusions d'un fait qui peut être attribué à des circonstances particulières ou à des personnes... non moins particulières. Toujours est-il que, désormais, le *Journal militaire* a perdu son caractère essentiel: il n'est plus un recueil de documents officiels. Il devient un périodique comme tous les autres, sauf que sa périodicité est hebdomadaire.

CHRONIQUE HOLLANDAISE

(De notre correspondant particulier.)

La question des mitrailleuses. — Cuisines roulantes. — A propos des grandes manœuvres de 1913.

Ma chronique de janvier 1911 vous a renseigné au sujet des « détachements de mitrailleuses » (Mitrailleur-Afdeelingen) affectés aux divisions de l'armée de campagne. Ils constituent une réserve de feu dans la main du commandant de division, et sont appelés à suivre les troupes dans tous les terrains et à toutes les allures; ils forment donc une troupe montée.

Cette première résolution prise, on a adopté la mitrailleuse Schwarzlose, modèle 1908, mais avec plusieurs améliorations, plus ou moins importantes, conçues par nos officiers.

En même temps on a reconnu la nécessité d'affecter à chaque régiment d'infanterie un peloton de mitrailleuses, qui doit être en mesure d'accompagner l'infanterie, et forme par conséquent une troupe non montée; c'est-à-dire que les mitrailleuses sont attelées, tandis que les servants suivent à pied.

Enfin, une section de mitrailleuses fait partie intégrante de chaque régiment de cavalerie.

A l'heure actuelle les pelotons et les sections susdits ne sont créés que partiellement; mais ils seront complétés bientôt.

Depuis quelques mois on procède à des essais de traction canine suivant le système des lieutenants de l'armée belge Blangarin et Vandeputte, dont vous avez parlé. De nos officiers ont été envoyés en Belgique pour assister aux exercices des attelages canins belges. Jusqu'ici, nos propres essais ont donné toute satisfaction, de sorte qu'on a édifié un chenil de remonte afin d'être à même de

les continuer d'une manière plus intensive et d'arriver à des résultats définitifs.

En même temps, on poursuit des essais de mitrailleuses montées sur motocyclettes aux fins de créer une mitrailleuse tout à fait propre à faire feu contre les machines volantes. On distingue deux constructions de motocyclettes, l'une pour les mitrailleuses, l'autre pour le transport des coffres à munitions.

Ces moto-mitrailleuses devraient pouvoir suivre la cavalerie dans tous les terrains. Si l'on obtient ce résultat, les chevaux de bât disparaîtront, les moto-mitrailleuses mettant les sections de mitrailleuses de cavalerie en mesure d'ouvrir le feu sans délai, tandis que les chevaux de bât doivent d'abord être déchargés.

Enfin, il me faut mentionner encore une autre invention qui concerne l'emploi des mitrailleuses à couvert. Un de nos lieutenants de peloton de mitrailleuses a imaginé un appareil destiné à remédier au désavantage que présente le petit nuage de fumée dégagé par les armes à feu automatiques à canon court comme la mitrailleuse Schwarzlose. Ce flocon de fumée est causé surtout par le graissage spécial à l'huile ou au graphite, pour détacher facilement la cartouche. Il apparaît à 8 à 10 mètres en avant de la bouche du canon trahissant nettement la position occupée et favorisant ainsi le réglage du tir de l'adversaire.

L'appareil en question chasse immédiatement la fumée loin en arrière de l'abri ; elle se dissipe aussitôt sans possibilité d'être observée par l'ennemi.

Un autre avantage de cet appareil est que les servants conservent une vue libre et peuvent par conséquent, sans interruption, contrôler le pointage.

L'appareil est actuellement breveté en Allemagne seulement ; je ne puis donc encore en donner une description détaillée.

* * *

Aux grandes manœuvres de 1913 on a fait usage d'une centaine de cuisines roulantes répondant aux exigences les plus sévères jusque dans les petits détails ; elles préparent des repas appétissants, et sont pourvues d'une batterie complète d'ustensiles, emmagasinés dans des boîtes absolument à l'abri de la poussière. Le personnel de cuisine se compose d'un sergent, chef de cuisine, d'un cuisinier et un aide-cuisinier, puis un conducteur, soldat du train d'artillerie. La voiture est attelée de deux chevaux, et peut suivre les troupes dans toutes leurs opérations. Il faut trois heures pour préparer un repas complet, et la distribution à 250 hommes peut se faire en 35 minutes.

La voiture est pourvue d'un coffre à foin d'une contenance de 50 litres, d'un double foyer avec deux marmites à vapeur de 40 litres chacune et de 8 chaudrons pour 10 hommes ; elle transporte, en outre, 120 rations de réserve, viande et biscuit. Le tout protégé par une bâche imperméable.

Ainsi on peut, le cas échéant, y serrer des rations de pain.

Ces cuisines roulantes ayant donné toute satisfaction, on continue à en pourvoir toute l'armée.

* * *

Les grandes manœuvres ont eu lieu du 22 au 24 septembre, suivant le régime admis déjà en 1911 et qui avait fait ses preuves.

Cette fois-ci, les II^e et IV^e divisions ont été soumises à l'expérience subie en 1911 par les I^e et III^e. | |

Les manœuvres ont été de courte durée, mais l'effort exigé des troupes a été important. Les autorités ont voulu se rendre compte de ce qu'on pouvait attendre de nos soldats dans une guerre future, peut-être prochaine.

La force totale des deux partis, un parti bleu ou occidental et un parti rouge ou oriental, s'est élevée à environ 25 000 hommes et plus de 4300 chevaux dont 600 loués. Malheureusement notre beau corps d'artillerie à cheval a été empêché de prendre part à ces manœuvres à cause d'une épidémie qui a sévi chez les chevaux.

Parti bleu, composé de la II^e et de la IV^e division, chacune à trois brigades d'infanterie en temps ordinaire.

II^e division : 3 brigades d'infanterie, chacune à 2 régiments ; 1 régiment d'artillerie de campagne, 1 escadron de cavalerie, une batterie mobile d'obusiers, 1 compagnie de cyclistes, 1 détachement de mitrailleuses, ½ compagnie de pionniers de campagne.

IV^e division : 2 brigades d'infanterie, chacune à 2 régiments, 2 groupes d'artillerie de campagne, 1 escadron de cavalerie, 1 compagnie de cyclistes, 1 détachement de mitrailleuses, ½ compagnie de pionniers de campagne.

Parti rouge : 1 brigade d'infanterie à 2 régiments, 2 compagnies d'infanterie, un groupe d'artillerie de campagne, 1 détachement de mitrailleuses, 2 compagnies de cyclistes, 1 bataillon de pionniers de campagne, la brigade de cavalerie de 4 régiments, chacun à 3 escadrons.

On a abandonné le système de marquer les troupes à l'aide de fanions. On a simplement admis que, dans le parti rouge — distingué par une bande de toile brune autour du képi — l'infanterie et l'artillerie de campagne représentaient une force double de la réalité.

L'artillerie de campagne se composait de batteries jumelées, que vous connaissez par une de mes chroniques précédentes.

Une des sections de mitrailleuses, affectées à l'infanterie, était attelée de chiens. Dans les sections de mitrailleuses de cavalerie, les mitrailleuses étaient portées par des chevaux de bât. On s'était proposé de convoquer une section de mitrailleuses à motocyclettes, mais au dernier moment on y a renoncé.

Le parti rouge a fait amplement usage de projecteurs électriques, d'autre part, les nouvelles cuisines roulantes ont joué leur rôle important.

Les aviateurs militaires ont pris une part active aux opérations dans les deux partis. Enfin on a pu voir quelques autos avec le personnel du corps volontaire d'automobilistes militaires.

En général, on peut constater — cela soit dit sans violer aucune modestie — que ces manœuvres ont revêtu un caractère « up-to-date », comme nous disons, eu égard aux nouveautés militaires qu'on y a expérimentées. | . . . | . . . |

C'est, je pense, ce qu'on a compris à l'étranger ; du moins les manœuvres ont-elles été suivies par dix officiers d'armées étrangères, soit par ordre alphabétique, les armées allemande, anglaise, belge, chilienne, française, italienne, russe et suisse. Vraiment, on nous a fait beaucoup d'honneur ! A également assisté aux manœuvres le prince impérial de Sœrakarta¹, Pangaran Ngabeki, major dans l'état-major général de notre armée coloniale.

Les opérations ont été dirigées par le lieutenant-général de Meester, commandant en chef de l'armée de campagne, dès lors et depuis quelques mois retraité. Son successeur est le lieutenant-général Buhlmann, qui pendant les manœuvres commanda une des divisions. En même temps, le général de Meester commandait le parti bleu, tandis que le général-major Bruce était commandant du parti rouge. |

Le général de Meester avait pris la mesure très judicieuse de faire connaître tant aux officiers qu'aux soldats la tendance et le but des manœuvres, car c'est une vérité incontestable que l'ambition et le dévouement sont beaucoup plus grands quand on sait le pourquoi des efforts exigés et qu'on est convaincu de l'importance de son travail.

Afin d'approcher autant que possible de l'état de guerre, on n'avait pas annoncé d'avance les quartiers des troupes et les cantonnements. Cette mesure a pu exercer une influence sérieuse sur les

¹ Sultanat à Javat.

traînard qui n'ont pu savoir si leur conduite répréhensible leur serait un avantage oui ou non. Il va sans dire qu'en agissant de cette façon, le problème du logement a été rendu difficile, vu l'état de paix. Heureusement presque toutes les autorités avaient largement promis leur concours, si bien que tout s'est passé à merveille. D'ailleurs la troupe devait elle-même pourvoir à sa nourriture ; la population n'a donc eu qu'à prendre soin du logis, ce qu'elle a fait de bon cœur et même avec enthousiasme. Malgré ses fatigues, le soldat a eu bonne chance.

Les manœuvres se sont déroulées dans les provinces de la Gueldre et d'Overyssel, entre la frontière allemande et la mer du Sud.

Sur tout ce territoire, le service de santé avait fait un examen minutieux de l'eau potable. A la suite des résultats constatés, on a jugé nécessaire de forer 130 puits pour pompes Norton.

Notons encore que les grandes manœuvres ont été précédées d'un exercice tout indépendant de la brigade de cavalerie sous la direction du général-major, inspecteur de l'armée, qui en temps de guerre a sous ses ordres cette même brigade.

Afin de créer l'occasion de passer le Yssel, rivière qui coupe le terrain de manœuvre, le corps des pontonniers a été chargé de jeter un pont d'environ 190 mètres de longueur. Ce pont, construit au moyen de pontons et de chevalets, a parfaitement répondu à sa destination. Toute une brigade de cavalerie avec son train complet et sa section de mitrailleuses, une division de télégraphie de campagne, un grand nombre d'automobiles de tout genre y ont passé pendant plusieurs heures et sans interruption, sans qu'aucun défaut se soit manifesté. Les pontonniers étaient logés dans les pontons de logis et leurs repas étaient préparés dans une cuisine flottante, servant en même temps de cantine. Nos pontonniers ont montré une fois de plus qu'ils sont parfaitement à même de satisfaire à leur travail en temps de guerre. Je pense du reste que cela ne vous étonnera pas, eu égard à la disposition de notre pays riche en rivières et en canaux. Sur l'eau, notre peuple est dans son élément et les pontonniers sont presque tous recrutés parmi les marins, les bateliers et les limoniers. Jeter un pont de 500 mètres, est un travail qu'ils exécutent sans la moindre difficulté.

Je rappelle qu'à la Bérésina les pontonniers hollandais se sont distingués d'une manière qui leur a valu les louanges de Napoléon.

Je ne me suis pas proposé de traiter les manœuvres en détail, l'espace dont je dispose ne me le permettrait pas. J'observe simplement qu'en général elles ont répondu au but et aux intentions de

nos généraux. C'est la chose essentielle. Elles ont montré d'une façon efficace que notre armée, réorganisée depuis peu de temps, comme vous le savez, pourra remplir sa tâche, savoir son devoir national comme ses obligations internationales.

Cela signifie-t-il qu'il n'y ait eu ni fautes ni lacunes ? Certes non. Mais c'est justement un des plus grands mérites des manœuvres, qu'elles nous montrent la vérité, et qu'en ne cachant pas les fautes, elles nous instruisent.

Notre soldat — j'ose le dire — possède une excellente santé, grâce à l'examen physique très sévère que doivent subir les conscrits. Par conséquent, il peut résister à de grandes fatigues sans perdre ni son élasticité ni sa belle humeur et, fatigué, il peut se ressaisir très vite. C'est ce qu'il a montré après les marches de plus de quarante kilomètres qui n'ont pas été rares. A ce sujet nous pouvons être contents et tranquilles.

Les aviateurs ont rendu de fort bons services, surtout dans le service des reconnaissances. Je ne crois pas qu'ils le cèdent à leurs camarades des armées étrangères. Nos aviateurs militaires possèdent la belle qualité d'être audacieux mais pourtant prudents.

Les chevaux, aussi bien ceux de la cavalerie que ceux de l'artillerie de campagne et des trains, ont donné la satisfaction attendue. L'emploi de chevaux loués n'a pas fait connaître de difficultés.

Enfin, les soldats du génie et de l'infanterie ont donné des preuves remarquables de leurs connaissances pratiques comme pionniers. Plusieurs fois, les batteries masquées de l'artillerie n'ont pas été aperçues par les aviateurs, tant elles étaient habilement cachées. Quant à l'infanterie, elle a appliqué un système de tranchées différent en principe du système suivi jusqu'ici: des tranchées serpentant dans le terrain d'une manière toute irrégulière selon des lignes courbées capricieusement, tandis que les couvertures ne s'élèvent que fort peu, de sorte qu'elles ne se trahissent pas même à de courtes distances.

* * *

Avant de terminer cet aperçu je ne voudrais pas manquer de relever avec gratitude que S. M. la reine s'est vivement intéressée aux prestations des troupes et à la capacité de son armée. Accompagnée de S. A. R. le prince, la reine a assisté plusieurs fois aux manœuvres, le jour et la nuit, tôt et tard, sans éviter les difficultés du terrain quand il s'agissait d'atteindre les points d'où il était possible de suivre l'action des troupes, d'inspecter leurs positions ou leurs travaux de fortifications de campagne, et tout cela sans craindre les fatigues.

On comprendra que l'armée a hautement apprécié tant d'intérêt du côté de notre charmante reine, intérêt qui n'a pu qu'augmenter, si possible, notre attachement et nos sentiments respectueux.

CHRONIQUE ITALIENNE

(De notre correspondant spécial.)

La crise ministérielle. — La réglementation tactique.

Et d'abord, nous avons eu une crise ministérielle ; nous n'entrerons pas à ce propos dans les questions de politique intérieure, nous nous bornerons à dire que tout porte à croire que la retraite de Giolitti est une simple éclipse. Il y a d'importantes questions à liquider ; Giolitti reviendra quand elles seront résolues ; ce n'est pas la première fois qu'il en est ainsi. Nous tenons seulement à souligner cette méthode acceptée et tolérée avec un bon sourire par le pays. C'est une des nombreuses faces de la mentalité gouvernementale et du point de vue national : l'absence de caractère d'une part, l'admiration pour les finesses, pour les *combinazioni*, de l'autre.

Ceci n'est du reste qu'une observation en passant ; ces crises ministérielles n'émeuvent pas outre mesure ; on sait assez que cette colonie spéciale de Montecitorio ne vit que pour elle-même. Ce qui nous intéresse davantage, c'est la question du ministère de la guerre, qui touche directement à la force nationale.

Aux premières nouvelles, le général Spingardi devait rester au pouvoir : nous ne pouvons dire que ces nouvelles aient rempli de joie les cœurs militaires. Le général Spingardi a des torts que les âmes de soldats ne peuvent facilement lui pardonner. Mis à la tête d'un organisme qui, *bien avant l'expédition de Lybie* et, je me hâte de le dire, pas seulement par sa faute, était déjà malade, il a manqué de franchise, il n'a pas osé dire la vérité ; il a accepté et caché une situation qui devenait de jour en jour plus intolérable et l'a même aggravée en désorganisant, entre autres choses, les cadres.

C'est surtout pour cette raison que le ministre Spingardi, qui est un homme excellent et très respectable, a été en tant que ministre, considéré comme un mal. Malheureusement, cette opinion, quoique assez répandue dans l'armée, était limitée à celle-ci ; elle seule comprenait et comprenant, souffrait. Hors d'elle, le général Spingardi était surtout le brillant orateur parlementaire, tou-

jours prêt à certifier qu'il ne manquait pas un bouton de guêtre.

Sa retraite a obligé de chercher un autre général pour le ministère de la guerre. Le président du nouveau cabinet, Salandra, s'employa d'abord à pourvoir tous les autres ministères, puis pensa pour la guerre au général Porro, actuellement commandant la division militaire de Milan et ancien commandant de l'École de guerre. C'était un excellent choix. Le général Porro est un homme d'un caractère ferme, d'une profonde érudition, un esprit méthodique et un organisateur de talent. Mais il avait un programme très net, et ce programme, étant donné le caractère de l'homme, était tel qu'il devait conduire à un choc. C'est ce qui est arrivé.

Le général Porro est pour les armements à outrance. J'ai déjà exposé la situation dans la chronique de janvier. J'y disais : « La solution de la crise qui travaille l'armée italienne est toute dans la résolution de ce problème : proportionner ou ne pas proportionner l'organisation de l'armée aux ressources disponibles en argent et en cadres. L'avenir de l'armée est dans les mains de ceux qui doivent décider de la question, et selon qu'ils voudront faire grand ou qu'ils préféreront faire solide. »

Le général Porro voulait faire grand. Des journaux bien informés nous apprennent qu'il demandait de porter l'effectif budgétaire à 325 000 hommes, c'est-à-dire une augmentation de 75 000 hommes sur l'état actuel. D'où augmentation correspondante du budget ordinaire de la guerre de 80 millions et une dépense extraordinaire de 600 millions. Les pourparlers du président du Conseil Salandra avec le général, ont duré quatre jours. Celui-ci n'a pas voulu démordre d'une ligne (enfin un caractère !) et il n'y a rien eu de fait.

Gros potin dans le monde parlementaire, impressions douloureuses dans le pays, frottements de mains joyeux dans la petite famille militaire. Tel est le résultat du *caso Porro*. Qu'en sort-il en effet ? On voit d'abord qu'il y a un président des ministres qui, sortant d'une Chambre habituée à un régime morphinique, ne sait même pas qu'il existe une question militaire d'une importance capitale. Il forme son ministère et attend au dernier moment pour pourvoir le portefeuille de la guerre — oh ! ce n'est qu'une administration technique ! — et il s'aperçoit, alors, horrifié, que le problème militaire s'impose à tous les autres. Quel aperçu sur ces mentalités parlementaires ! On voit ensuite une nation qui, éblouie sur la perfection de son armée par les retentissants discours ministériels et par les mirifiques articles des correspondants de guerre, apprend tout à coup, un beau matin à son réveil, que cette

armée n'est pas ce qu'elle croit. Oh ! admirable âme nationale, toi qui es vraiment l'Italie, comme on te sent souffrir en ces jours-ci, sous ton étonnement ! — On voit enfin une armée non pas contente mais satisfaite, parce que la lumière apparaît, parce qu'on commence à y voir, parce qu'elle se croit autorisée à espérer que son labeur quotidien pourra devenir utile à son pays.

Le cas Porro a donc été providentiel. Mais il faut l'examiner encore sous une autre face, comme manifestation du courant d'idées qui pousse à faire grand. Ici, malgré la très haute estime et le très grand respect que j'éprouve pour le général Porro, je ne puis m'empêcher d'estimer qu'il s'est montré dans le cas particulier — tranchons le terme — trop militariste. Je ne sais si — comme d'aucuns le croient — il a voulu profiter de l'occasion pour souligner une situation, mais l'impression est que les intérêts militaires présentés sous cet aspect excessif, ne peuvent apparaître que ce qu'ils seraient en réalité, des charges intolérables. Dans quelles conditions se trouve notre pays en ce moment-ci ? Tout le monde le sait et l'étranger autant que nous. Il n'est pas à son aise ; un milliard et demi s'est évaporé pour l'expédition de Lybie ; l'économie nationale est en situation plutôt instable ; l'industrie et le commerce sont dans le marasme ; le travail fait défaut ; l'émigration, qui emporte nos meilleurs éléments, augmente d'une façon inquiétante. Est-ce en un moment pareil qu'on peut demander au pays de nouveaux et de si importants sacrifices en hommes et en argent ? Non. Je crois fermement qu'on ne peut exiger autant et les faits prouvent que, malgré toute la bonne volonté, et surtout l'intérêt ministériel du président Salandra, il y a impossibilité de faire plus qu'on ne fait.

Alors ? On en revient au point de départ. Puisqu'il est impossible de faire grand, il faut faire petit, mais solide. On ne peut sortir de là ; le problème est toujours le même.

On ne sait encore comment le nouveau ministre se propose de le résoudre. Après le refus du général Porro, on appela le général Grandi, commandant le corps d'armée de Naples, lequel, après de courts pourparlers, accepta. Le général Grandi a choisi comme sous-secrétaire le général Tassoni, qui était chef de division au ministère de la guerre. Ces deux généraux sont des officiers de haute valeur et, le second surtout, est un homme de très grand caractère ; mais jusqu'à présent ils n'ont été que des soldats. Il ne convient pas, du reste, de les juger à l'avance ; attendons-les à l'épreuve en leur souhaitant de tout cœur qu'elle leur réussisse. Et pourtant nous doutons. Les journaux racontent que les conditions du général

Grandi ont été les suivantes : effectif augmenté de 25 000 hommes et augmentation correspondante de 12 millions au budget. Rien donc ne serait changé à la situation antérieure ; il n'y aurait que 12 millions de plus, mal dépensés. Mais nous ne voulons pas croire ces informations très exactes.

* * *

Parlons d'autre chose. Une des caractéristiques de l'administration Spingardi avait été la scission entre le ministère et le commandement du corps d'état-major. Chacun des deux organismes travaillait pour son compte, correspondant entre eux par voie diplomatique, quoiqu'ils habitassent sous le même toit. De là un peu de décousu entre ce que faisait l'un et ce que faisait l'autre. Ainsi, le chef d'état-major, qui dirige la préparation à la guerre, faisait d'excellent travail, mais pour une armée idéale que son supérieur hiérarchique n'organisait pas. Le dit chef d'état-major vient de compléter l'harmonisation de la réglementation tactique de l'armée. Jusqu'à présent les divers règlements, pour des raisons trop longues à énumérer ici, étaient insuffisamment coordonnés. Maintenant, ils forment un ensemble bien solide qui doit dessiner nettement la doctrine de guerre italienne. Quelle est cette doctrine ? A parler franchement, je ne l'apprécie pas très fort ; elle a un parfum mi-allemand, mi-français ; elle est un peu hybride ; on n'y sent pas beaucoup l'italienneté. Vous me direz que cet hybridisme est une bonne chose, que ce manque de caractère déterminé lui donne le cachet italien. Il se pourrait que vous ayez raison, mais je n'y crois pas trop. Quoique je taquine un tantinet, dans ces chroniques, l'indécision du caractère national, je suis convaincu qu'il n'est tel en ce moment, que parce qu'il manque d'orientation ; quand la direction lui sera donnée, la volonté se réveillera et très forte. Ce peuple vaut beaucoup, il n'a besoin que d'être bien encadré et dirigé par des idées nettes et précises. Ce sont ces considérations qui me font exprimer des réserves sur les résultats substantiels de la doctrine de guerre consacrée par la nouvelle réglementation.

Voyons cette réglementation. A sa base sont les *Norme generali per l'impiego delle grandi unità di guerra* où l'on parle de l'action et du mouvement des grandes masses. A cette première gerbe d'idées fondamentales font suite les *Norme per il combattimento*, qui contiennent les caractéristiques de l'action de chaque arme. On a ainsi, en ces deux petits livres, les instructions tactiques fondamentales ; elles inspirent les *Regolamenti di esercizi* des diffé-

rentes armes qui donnent les prescriptions pour les exercices formels et tactiques.

A la doctrine fondamentale il faut subordonner toutes les autres manifestations de la vie en campagne et aussi celles de la vie du temps de paix, c'est-à-dire de la préparation. On a ainsi pour la vie en campagne le *Servizio in guerra*, qui contient toutes les indications nécessaires ; l'*Istruzione per la guerra di fortezza*, qui touche à l'emploi des troupes, surtout techniques, dans la défense et l'attaque des fortifications.

Pour la préparation à la guerre on a le *Regolamento d'istruzione*, les *Norme e prescrizioni per le esercitazioni tattico-logistiche*, l'*Istruzione sui lavori del campo di battaglia*, etc.

Ce travail de réglementation, commencé en 1908, a été fini cette année-ci; l'œuvre accomplie est admirable de méthode et de clarté. Nous avons exprimé nos réserves à son sujet mais celles-ci n'ont qu'une valeur personnelle, et relative. Il ne reste donc qu'à souhaiter qu'il puisse y avoir bientôt une vraie et solide armée pour se nourrir de cette réglementation.

INFORMATIONS

SUISSE

Le major Ernest Bobaing. — La mort est presque toujours cruelle. Elle l'est particulièrement quand elle frappe un camarade en pleine carrière et dont les succès sont entourés de la sympathie de tous. Depuis plusieurs semaines on savait le major Bobaing condamné sans espoir; son décès, pour être attendu, n'en a pas moins impressionné les amis qu'il possédait en très grand nombre dans le corps des officiers de la Suisse romande.

Ernest Bobaing a servi, jusqu'à sa promotion de major, dans le 1^{er} bataillon de carabiniers. Son brevet d'officier datait de 1897, et en 1912 il reçut le commandement du 1^{er} bataillon de fusiliers, heureux [du témoignage de confiance de ses supérieurs, tout en regrettant un peu de troquer les boutons jaunes contre le collet rouge. Il apporta à son commandement supérieur l'entrain, la conscience et la conviction qu'il avait toujours mis dans l'accomplissement de ses devoirs militaires. Atteint déjà du mal qui devait l'emporter, il brava les conseils de son